



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

SERVICE CIVIQUE AMBASSEUR(DRICE) DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE DE LA VILLE DE NIORT

MISSION PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE

PRESENTATION

Dans le cadre de l'engagement de la Ville à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable et dans le contexte du Plan National de Biodiversité, décliné en 6 axes stratégiques, adopté en juillet 2018. En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir à tous et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux aux hommes, la Ville de Niort renouvelle et amplifie son Plan d'Actions Biodiversité sur la période 2019-2024.

Pour mener à bien l'ensemble des actions d'intérêt général dédiées à la préservation et la restauration de la biodiversité du territoire niortais, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer l'ensemble des services municipaux ainsi que les habitants aux enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Au sein de la mission biodiversité - Education à l'environnement et au Développement Durable, vous accompagnez et participez, en soutien à la chargée de mission "plan d'actions biodiversité" aux missions suivantes :

MISSIONS

- Sensibiliser les services aux enjeux de biodiversité, le recueil de leurs difficultés et freins à la mise en oeuvre des actions, avec éventuellement recensement des formations nécessaires ;
- Sensibiliser et informer les habitants à certains programmes d'actions comme "Niort, ville refuge pour la loutre" ou "favoriser les pollinisateurs sauvages" ;
- Communiquer autour du plan d'actions (organisation de rencontres, d'expositions, mise à jour des sites internet et intranet, contribution à l'alimentation des réseaux sociaux)

DUREE DE LA MISSION : 7 MOIS

A partir du 1er janvier 2021

PROFIL

Condition d'âge :

- Avoir entre 16 et 25 ans à la date de début de la mission. Les mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs parents.

Le service civique est ouvert :

- aux jeunes de nationalité française ou ressortissants européens.
- aux jeunes originaires d'autres pays résidant en France depuis plus d'un an sous couvert d'un titre de séjour autorisant un séjour durable.

BAC Scientifique minimum

REMUNERATION

Les volontaires seront rémunérés d'une part par l'Etat, via le versement d'une indemnité s'élevant à 472,97€, et d'autre part, la Collectivité lui versera un soutien complémentaire de 107,58€. De plus, les jeunes bénéficient d'une protection sociale et de formations.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV détaillé + photo + copie du diplôme), avant le **04/12/2020** , sous la référence :

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex